

Dakar le, 11 juin 2019

Procès Verbal de la Réunion N°3 du Comité National

Activité : Réunion extraordinaire		Lieu: Siège du CN-ITIE	
Les membres du groupe multipartite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal se sont réunis le 11 Juin 2019 à 10 heures, au siège du Secrétariat Permanent pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour : ❖ Mot de bienvenue de la Présidente ❖ Présentation de la partie contextuelle et répartition des tâches ❖ Le contexte actuel de la Gouvernance des ressources extractives ❖ Divers			
Date : 31 Octobre 2019		Début : 10h 00	Fin : 13h 00
Participants	Voir feuille de présence		
Points échangés	/ Mot de bienvenue En guise d'introduction, la Présidente du Comité national ITIE a tenu à rappeler la mission principale de l'ITIE notamment la publication annuelle de rapports. Elle a souligné la nécessité de tenir compte, d'une part, de l'évolution contextuelle et, d'autre part, de mieux cerner l'évolution de la norme afin d'aller au-delà de la divulgation et de la traçabilité des recettes extractives. En outre, la Présidente du Comité, évoquant la question de l'actualité du pays relative à la gouvernance des ressources, estime que deux points ont attiré son attention : la transparence et la redevabilité. Sur ces points précis, elle suggère aux membres du Comité de veiller à la poursuite des réformes, à l'adoption de textes d'application des codes pour mieux prendre les préoccupations des populations et à la documentation de la partie contextuelle. Après ce mot d'introduction, elle passe la parole au Secrétaire permanent adjoint (SPA) pour présenter les attentes sur la rédaction de la partie contextuelle. I/ Présentation de la partie contextuelle et répartition des tâches (Cf. Présentation. SPA) Le SPA a fait une présentation sur les différentes Exigences de la Norme notamment : - La description du cadre juridique et fiscal en documentant les réformes intervenues - Les entreprises d'Etat		

- La divulgation de la propriété réelle
- Les dépenses sociales
- Collecte des revenus et des dépenses
- La contribution économique
- Etc.

Par ailleurs, le SPA a insisté sur la nécessité de documenter toutes les Exigences de la Norme ITIE et fait connaître les personnes responsables pour la rédaction de la partie contextuelle (Cf. Tableau).

A la suite de la présentation du SPA, quelques commentaires ont été formulés :

- **La Présidente du CN-ITIE** a insisté sur le respect des délais fixés pour la rédaction de la partie contextuelle.
- **M. Raymond Sagna** (DMG), a proposé la tenue d'un séminaire en résidentiel. Il a insisté sur le fait que la partie contextuelle est l'élément le plus important. Il pense qu'il faut analyser le contexte et le documenter.
- **M. Diallo** (FORTESA), a rappelé aussi l'importance du contexte et la nécessité de bien le préparer.
- Reprenant la parole, la Présidente propose de réfléchir sur la formule d'organiser un atelier dédié à la rédaction de la partie contextuelle.

II/ La situation actuelle relative à la gouvernance des ressources extractives

La présidente a introduit le point sur le documentaire de la chaîne anglaise BBC et a demandé aux membres du CN-ITIE de donner leur point de vue sur la question afin de définir une approche consensuelle.

Mme Gadiaga Diop (Société civile) souligne que le Comité s'est déjà confronté à ce genre de situation et a rappelé la question de la publication des contrats qui s'était posée à un moment donné, et le fait que les membres du CN-ITIE avaient exigé la publication de tous les contrats. Elle insiste sur l'importance d'analyser la question et d'avoir un point de vue neutre.

M. Gassama (Société civile) fait remarquer que pour « le cas Tullow oil » - durant la campagne présidentielle - les membres du CN-ITIE avaient émis une réserve. Selon lui, les événements sur l'affaire BBC sont antérieurs à l'avènement de l'ITIE et considère que GMP doit maintenant prendre acte de la situation.

Mme Khadja Dramé (DEEC) a rappelé que la mission de l'ITIE est une mission de supervision. A son avis, le CN-ITIE doit attendre d'y voir plus clair avant d'intervenir.

Mor Khouma (Société civile), le CN-ITIE doit avoir une position sage. Il faut rappeler que tout ceci s'est passé avant le début de la mise en œuvre de l'ITIE.

M. Raymond Sagna (DMG) a fait le point sur l'histoire de l'ITIE et a précisé que l'ITIE doit être utilisé comme un outil de renforcement. Des éléments clés peuvent être dégagés :

- Définir les critères d'octroi des permis et licences et faire connaître tous les critères proposés par l'Etat avant d'octroyer une licence. Il faut aussi faire connaître la vision de l'Etat dans le secteur, comme la politique incitative de l'Etat (les exonérations). Aussi, il serait important de réfléchir sur la négociation des contrats.
- Renforcer les capacités des administrations sur la question des cessions de titres.
- Suivre la mise en place d'une commission de mise en œuvre des recommandations avec le Trésor. L'ITIE peut revoir la commission et assurer le Secrétariat pour le suivi de la recommandation.

M. Abdoul Wakhab Dieng (Ministère de la Justice, Bonne gouvernance) recommande d'abord de définir les termes du débat. Et de voir non seulement se si cette affaire concerne l'ITIE mais, en quoi elle peut entacher sa crédibilité si on tenant compte des résultats obtenus.

M. Ibrahima Yade (CONCAD) : l'ITIE doit être équidistante. Cependant, elle se doit d'intervenir pour rappeler sa mission et son champ d'intervention.

M. Massene Gadiaga (DGD) : l'ITIE ne doit pas avoir une position sur la question. Elle doit juste anticiper sur les éventuelles interpellations.

Mme Gadiaga Diop a repris la parole pour préciser la nécessité pour l'ITIE de communiquer. Elle a souligné l'importance de la divulgation de la propriété réelle.

Mme Awa Diaw, a profité de l'occasion pour présenter ses vœux de Korité. Elle a signalé avoir été interpellée sur la nécessité de clarifier le rôle de l'ITIE. Pour elle, Il y a un intérêt à communiquer avec les populations.

M. Abdoul Diao (Ministère de la justice, Bonne Gouvernance) a insisté sur l'importance de communiquer.

M. Diallo (Fortesa) a rappelé le niveau de démocratie dans notre pays qui est en décalage avec le niveau de développement. L'ITIE est interpellée et il faut préciser son rôle. Il faut se référer à la norme pour ce qui est de la nécessité de publier les contrats.

M. Samb (ONECCA) a regretté la méconnaissance du rôle de l'ITIE. Il a rappelé la nécessité de se conformer au mandat. L'ITIE a accompagné la publication des contrats et la divulgation des données. Il a formulé quelques propositions :

- Renforcer les efforts pour l'application intégrale de la Norme ;
- Faire une déclaration sur le rôle de l'ITIE ;
- Réaffirmer l'engagement de l'ITIE en faveur de la redevabilité et la transparence

M. Gassama (Société Civile) estime qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur la publication des données en communiquant.

	Les membres du Secrétariat technique ont insisté sur la nécessité de communiquer et de dégager une position officielle. - Le Responsable des affaires juridiques a évoqué la transparence des contrats et la propriété réelle ; - Le Responsable du contrôle interne a souligné la nécessité d'aller au-delà des exigences de la norme ; - Le Responsable de la communication a rappelé la ligne de communication et la nécessité de faire des recommandations (renforcement de capacités des parties prenantes, les conditions d'octroi des permis et licences) ; Le SPA a repris la parole pour souligner l'intérêt du débat public. Dans la communication, il est possible de rappeler les efforts et formuler des recommandations. Raymond Sagna (DMG) a insisté sur la valeur ajoutée dans la communication. Le débat concerne les contrats. Il a proposé d'organiser un atelier de rédaction de la partie contextuelle et d'en profiter pour évoquer le débat en cours. La Présidente du CN-ITIE a évoqué l'importance pour l'ITIE de demander des clarifications sur la question. Elle a fait le résumé des discussions qui ont tourné autour des points suivants : - La démarche à avoir dans la communication - L'objectif de la communication qui doit être clair, et basé sur une approche neutre. - Rester sur le mandat de l'ITIE Elle a rappelé les recommandations avancées par toutes les parties prenantes : - Renforcement de capacités - Alimenter le débat public - Promouvoir la transparence des contrats - Aller vers la divulgation de la propriété réelle
Décisions	Travailler sur un communiqué avec les membres de la Commission Communication dans les plus brefs délais ;
Divers	Les préparatifs de la conférence - La délivrance des visas est en cours ; - Partager l'état de demande de visas. - La prise en charge des membres de la délégation par l'Etat est en cours ; M. Gassama a informé les membres du Comité national ITIE du statut de « l'affaire du Parc Niokoloba » et de la situation du membre concerné.

Présidente de séance



Secrétaire de séance

